

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 24 mars 2025

C.C.A.S de PeilleDépartement des
Alpes-MaritimesArrondissement
de NiceDélibération
n°2025_03

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Peille, régulièrement convoqué le dix mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de Peille, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire-Président.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire-Président, Mme Nicole OUDINOT, Vice-Présidente du C.C.A.S., Mme Béatrice ELLUL, M. Serge CASTAN, M. François ALZIARI, Adjoints ; M. Jean-Paul MARICHY, Mme Danièle VILLOND, M. Jean-Louis SOLER, Mme Christiane MILLO, Administrateurs.

Nombre
d'administrateurs
en exercice : 13

Absents excusés : Mme Christine MOLINO, M. Christophe LERICHE, Conseillers Municipaux, M. Kieran PAGE, Mme Marie TOURNIAIRE, Administrateurs.

Nombre de présents :
9Nombre de votants :
9**Objet de la délibération : Vote du budget primitif de l'exercice 2025**

Le Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale présente à l'assemblée ses propositions pour l'établissement du Budget primitif 2025 :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de fonctionnement</u>	61 625,05 €	61 625,05 €
<u>Section d'investissement</u>	13 169,42 €	13 169,42 €

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire-Président, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7,5%
 - Investissement : 7,5%
- Approuve ses propositions et arrête le Budget primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale comme proposé ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le 24 mars 2025

le Maire-Président,
Cyril PIAZZA

